

Service du renseignement de sécurité

● (1130)

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et j'avoue que j'appuie une bonne partie de ce qu'il a dit. Il est dans la nature des gouvernements d'être autoritaires.

M. Kaplan: Il n'a pas dit un mot du projet de loi.

M. Friesen: Peut-être, mais cela ne m'empêche pas d'abonder dans son sens.

M. Blaikie: J'ai parlé du projet de loi.

M. Friesen: Quoi qu'il en soit, j'ai noté deux choses sur lesquelles je voudrais revenir. Vers la fin de son discours, le député a rappelé que, depuis toujours, les partisans de la gauche ont été victimes d'intimidation, en quelque sorte, de la part des partisans de la droite. Pour ma part, j'ai en horreur toute pratique oppressive, quelle vienne de la droite ou de la gauche. Je pense que c'est une erreur. La liberté a toujours été à l'honneur chez nous. Nous chérissons la liberté d'expression, qui est essentielle à notre épanouissement. Mais le député doit comprendre que la droite n'a pas le monopole de l'intimidation.

Prenons l'exemple de l'aile gauche du conseil municipal de Vancouver. A l'occasion de la visite de M. Kissinger dans cette ville, le conseil municipal a étudié une motion voulant que M. Kissinger ne soit pas invité à prendre la parole à moins qu'un autre invité ne soit là pour lui donner la réplique. Cette attitude est condamnable, qu'elle soit adoptée par la droite ou par la gauche.

M. Blaikie: Bien sûr.

M. Friesen: Assurément, la droite n'a pas le monopole de la répression comme l'affirme le député, et j'ai assisté à bien des réunions de la gauche où l'oppression, l'intimidation et les huées n'étaient pas rares.

M. Thacker: Et quel parti souhaite le plus d'intervention de l'État?

M. Friesen: C'est vrai, quel parti souhaite davantage la centralisation et la planification étatique que le parti à gauche?

M. Sargeant: Parlez-nous donc de John A. MacDonald.

M. Friesen: En second lieu, je voudrais revenir sur ce que le député a dit de l'attitude de M. Woodsworth à l'occasion de la grève générale de Winnipeg en 1919. Je vois bien pourquoi le député a évoqué ces faits. Je sais que ceux qui défendaient les droits des syndiqués de manifester et d'exprimer leur avis avaient raison de redouter les réactions excessives de l'époque. C'est peut-être à cause de cela et des préoccupations que le Nouveau parti démocratique a toujours manifestées à cet égard que j'ai été scandalisé—et je ne pense pas que le mot soit trop fort—quand j'ai lu dans le hantsard de vendredi dernier les propos du député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen). Le député de Winnipeg-Birds Hill aimerait sûrement savoir ce que le député a dit. Comme je m'en voudrais de ne pas bien rapporter ses paroles, je vais lire le passage intégralement. Il a cité un extrait d'un discours prononcé à la conférence de la démocratie parlementaire qui a eu lieu à Strasbourg l'an dernier. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi la page 2182 du hantsard:

Il est vrai que, dans certaines circonstances, les autorités policières doivent pouvoir contourner ou outrepasser la loi pour s'acquitter de leur mandat. Mais au

moins, si ceux qui commettent des abus se font prendre, ils risquent d'être pénalisés ou poursuivis devant les tribunaux. Il est peut-être souhaitable d'opter pour cette solution plutôt que de modifier la loi, parce que si l'on autorise des actes jugés jusqu'ici criminels ou illégaux, ils deviendront monnaie courante et nous nous retrouverons vite non plus en 1984, mais en 1985.

Même si la surveillance électronique... peut s'avérer parfois nécessaire, d'autant plus que les échanges de renseignements et d'argent se font souvent de façon électronique, ce qui ne laisse pas de traces physiques, il est sans doute préférable de fermer les yeux sur certains abus commis par la police que de les légitimer, ce qui favoriserait des abus encore plus graves.

Ici se termine la citation de son discours à la conférence. Il a ajouté:

Personnellement, j'estime qu'il est parfois préférable de fermer les yeux. On ne peut pas en faire une habitude, mais comme je l'ai dit l'année dernière à la conférence, cela vaut mieux que de s'attaquer à la loi et de favoriser l'emploi régulier de moyens qui étaient illégaux jusqu'ici. Il vaut mieux accepter facilement de temps en temps de détourner son regard si l'imminence du danger justifie le recours à des moyens excessifs, que de détruire les libertés dont nous jouissons actuellement.

Voilà une opinion renversante de la part du député de Kootenay-Ouest.

M. Sargeant: Pourquoi?

M. Friesen: Pourquoi?

M. Blaikie: Vous préféreriez que l'on contourne la loi, n'est-ce pas?

M. Friesen: Il dit qu'il faut permettre aux autorités policières de prendre certaines libertés, si l'on veut qu'elles puissent s'acquitter de leur tâche. Monsieur le Président, c'est précisément ce laxisme qui a entraîné la création de la commission McDonald. Le député se trouve à dire qu'il approuve des actes normalement jugés répréhensibles que la GRC s'est permis par le passé. Il dit que les circonstances peuvent justifier ces agissements. C'est à cause de ces faits qu'il a fallu créer la commission McDonald et présenter ce projet de loi. On peut n'être pas d'accord avec toutes les dispositions de ce projet de loi, mais c'est pour cela que le problème se pose. Ce point de vue me laisse perplexe. Les membres de ce parti évoquent les problèmes qu'ils ont subis lors de leur dissidence à l'occasion de la grève générale de 1919, notamment la mise en accusation de leur ancien chef, M. Woodsworth. Je comprends tout cela, mais l'argumentation du député soulève la question suivante: Qui peut décider qu'il y a lieu d'enfreindre la loi?

Actuellement, la situation est assez tendue en Colombie-Britannique entre le patronat et les syndicats. En cas de conflit à la firme Kootenay Forest Products ou à la Cominco, peu importe quelle partie est à l'origine du conflit, le député laisse-t-il entendre que certaines actes d'espionnage seraient acceptables de part et d'autre? Si le député arrive à convaincre son parti de la justesse de son opinion, qu'advient-il de la protection de nos droits civils? Le député ne veut pas que ces lois soient codifiées. Affirme-t-il que les textes de loi doivent demeurer le plus vague possible afin que l'agence de renseignement de sécurité ait le maximum de latitude pour interpréter la loi à sa guise? Je vous demande, monsieur le Président, de nous dire où cela nous mènera? Qu'arriverait-il lors des conflits qui surgiraient au Canada? Le député justifie-t-il les effractions et l'incendie d'une grange que l'on a commis au Québec il y a dix ans? Approuvera-t-il des méfaits semblables à l'avenir? Je crois que les députés qui siègent à ma gauche nous doivent des explications. Je soupçonne que peu de députés de son propre parti souscrivent à ses idées. J'espère que, au